

Initiatives ministérielles

Cependant, je dois dire que je conserve mon permis d'exercer la médecine.

En réponse à sa question, je dirai qu'aucune étude n'a jamais été effectuée, ni ne pourrait vraisemblablement l'être dans des conditions scientifiques contrôlées pour vérifier l'hypothèse selon laquelle l'avortement peut constituer une méthode thérapeutique utile. Il existe cependant des principes scientifiques et médicaux. Le premier principe consiste à ne causer aucun tort. Ce principe d'Hippocrate est déterminant. Il nous dit que, si nous ne pouvons prouver qu'une méthode est utile, nous devons nous assurer au moins qu'elle ne cause aucun tort. La preuve a été faite que l'avortement cause des traumatismes psychologiques chez les femmes. Rien ne prouve qu'il constitue une thérapie utile pour les problèmes psychologiques.

En réponse à sa question, j'ajouterai que même pour des motifs médicaux, nous ne saurions permettre l'avortement comme méthode thérapeutique simplement à la demande d'une femme, pour des raisons d'ordre psychologique, émotif ou économique, toute sauf le respect que j'ai pour les femmes véritablement en détresse. Mais j'aimerais que le gouvernement offre à ces femmes d'autres formes de thérapie, comme des conseils et l'assurance que la société leur viendra en aide.

[Français]

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, conformément à l'ordre du mardi 7 novembre 1989, la Chambre va maintenant reprendre et achever l'étude en troisième lecture du projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 23 octobre, de la motion de M. Loïselle: Que le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat et je serai bref. Comme vous le savez, monsieur le Président, mes collègues du Parti libéral, dont le député d'Ottawa-Sud, et moi-même parlerons plus en détail de ce projet de loi tout à l'heure. Nous avons rejeté ce projet de loi, car nous ne croyons pas qu'il soit avantageux pour les Canadiens. Le député d'Ottawa-

Sud expliquera de façon beaucoup plus éloquente que moi à quel point ce projet de loi est mauvais pour le pays.

Le débat sur ce projet de loi arrive au moment où le premier ministre nous propose sa présumée réforme fiscale. Il est très important de discuter de ces deux questions en même temps parce que le premier ministre et le ministre des Finances nous répètent constamment que certaines des taxes en vigueur sont injustes. Par exemple, nous payons à l'heure actuelle une taxe d'accise fédérale de 13,5 p. 100. Le gouvernement impose cette taxe de 13,5 p. 100 bien que la loi existante prévoit un taux de seulement 12 p. 100. Bien sûr, grâce aux motions de voies et moyens et à d'autres mesures, ce taux de 12 p. 100 est passé à 13,5 p. 100. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui sanctionnerait officiellement cette hausse.

Ce qui est intéressant à noter, et ce qui vous intéressera sûrement, monsieur le Président, c'est que le ministre des Finances a lui-même qualifié cette taxe d'accise fédérale de faucheuse d'emplois. Et qu'est-ce que le gouvernement envisage de faire avec cette taxe de 12 p. 100 qui fauche des emplois? Il propose de l'augmenter à 13,5 p. 100?

M. Walker: C'est renversant!

M. Boudria: Oui, c'est effectivement renversant. Le ministre des Finances pourrait peut-être nous expliquer tout cela plus tard. Je sais qu'il écoute très attentivement mon discours. Je le vois à son expression. Il voudra tantôt répondre à mes commentaires et nous expliquer comment l'augmentation de 12 à 13,5 p. 100 de cette taxe qui fauche sournoisement des emplois améliorera la situation des Canadiens. Je défie le ministre de me répondre. Je sais qu'il ne le fera pas. Je sais que le ministre des Finances ne répondra pas aux questions que je pose; autrement, il se lèverait immédiatement pour débattre cette question avec nous.

Des voix: Il a peur.

M. Boudria: Oui, comme le disent mes collègues, il a peur. C'est pour cela qu'il ne répond pas. J'en suis convaincu.

Et, comble de malheur, cette taxe qui s'élève actuellement à 13,5 p. 100 et qui nous fait perdre tant d'emplois n'était que de 9 p. 100 quand les conservateurs ont pris le pouvoir. Les conservateurs proposent de nous imposer une TPS de 9 p. 100. Pouvez-vous me dire pourquoi les conservateurs ont modifié cette taxe, si 9 p. 100 était le taux approprié? Pourquoi l'ont-ils augmenté à 12 p. 100. En fait, ils s'y sont pris à trois reprises. Ils l'ont d'abord fait passer de 9 à 10 p. 100, puis à 12 p. 100 et ils veulent aujourd'hui la faire monter à 13,5 p. 100. Depuis qu'ils sont au pouvoir, c'est la quatrième fois que les conservateurs augmentent la taxe d'accise fédérale, la faisant